LES ENJEUX DE L'ENSEIGNEMENT/APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS DE SPÉCIALITÉ (ÉTUDE DE CAS : FRANÇAIS JURIDIQUE)

CZU: 81`243`276.6:34 **https://doi.org/10.5281/zenodo.10652944**

Vitalina Bahneanu
Université d'État de Moldova
ORCID 0000-0002-2314-3851

The prospects of Euro-integration of the Republic of Moldova determine young people to study and know a specialized foreign language of international communication. Indeed, we observe an increasing demand for functional or practical French. The development of specialized content in French implies another dimension towards an entry into an unknown field for both student and teacher. This article presents some ways of approaching the authentic document in French classes, a practical case : legal French. Studying an authentic document is the most accessible and direct way of getting to know it and discovering specialized terminology. The article also clarifies certain aspects that gives Legal French authenticity and emphasizes its importance for teaching notions of French professional culture and civilization. Integrating and dealing with an authentic document in French lessons requires the use of previously acquired notions.

Mots-clés : *apprentissage, français de spécialité, français juridique, approche pédagogique, simulation, documents authentiques.*
Keywords : *learning, specialized French, legal French, pedagogical approach, simulation, authentic documents.*

S. Eurin, dans son étude *Cinquantes ans d'enseignement du français sur objectifs spécifiques ; quelques éléments d'une évolution,* (2003) constate que depuis fort longtemps, les marchands inculquent à leurs enfants de négocier tout en les introduisant aux coutumes professionnelles en usage.

L'enseignement du français professionnel revêt une importance capitale dans le contexte globalisé actuel où la maîtrise d'une langue spécifique est cruciale pour les domaines professionnels. Parmi ces langues spécialisées, le français juridique occupe une place essentielle, étant la langue des textes législatifs, judiciaires et administratifs dans de nombreux pays francophones. Cet article vise à analyser les enjeux principaux liés à l'enseignement et à l'apprentissage du français de spécialité, en se concentrant spécifiquement sur le français juridique.

Les affinités FOS-FLS se présentaient encore dans les travaux de J.-P. Cuq et I. Gruca qui ont regroupés les deux au sein du même chapitre en justifiant ce choix de la manière suivante : « … Il s'agit de ce qu'on appelle couramment des didactiques spécifiques et qui sont en réalité des sous-ensembles du champ du FLE, ou des domaines d'intervention particuliers de la didactique, qui réclament la mise en њuvre de méthodologies particulières ». (Cuq, 2005) À propos du FLS, ils insistent sur le fait qu'il présente « un aspect qu'on pourrait qualifier de fonctionnel » et « qu'il a donc aussi un lien qui nous paraît assez net avec les questions qui se posent en *français sur objectifs spécifiques* ». (DGL, 2006) À propos du FOS, ils signalent que la demande dont le public adulte est généralement porteur est celle « d'une communication professionnelle, c'est-à-dire à la fois spécifique et rapidement fonctionnelle ». *(Ibidem* : 359)

Pour tenter de donner une définition plus explicite à la **Langue de Spécialité** nous adopterons volontiers la distinction proposée par J. Janeček, reformulée par l 'auteur de cette recherche : Langues des métiers, Langues des professions essentiellement concrètes et pratiques, constituant une sorte de tronc commun dans des domaines spécifiques et susceptibles d'être étudiées en fin d'apprentissage après une initiation à la langue scientifique générale ou parallèlement à celle-ci.

« Contrairement a un enseignement de français général dans lequel les situations de communication et les discours sont familiers à l'enseignant, l'elaboration du programme FOS exige assez souvent d'entrer dans un domaine peu connu … ». (Mangiante, Parpette, 2004) « Le caractère très spécifique de chaque programme éxigeant une élaboration au cas par cas, il est généralement peu envisagéable d'avoir recours a du matériel pédagogique existant sur le marché. En effet, plus la minière de travailler est spécifique, moins le matériel élaboré est transférable dans sa totalité ». *(Ibidem :* 2004)

Mais ce sont sans doute les données proprement linguistiques du problème qui retiendront le plus l'attention de l'enseignant : en fin de compte, quel usage l'étudiant aura-t-il à faire de la langue de spécialité que l'on est appelé à lui enseigner, et quelles sont les aptitudes linguistiques qu'il convient de développer chez lui :

- Doit-il simplement être capable de repérer dans une bibliographie internationale les travaux et publications intéressant sa spécialité ?

- Doit-il pouvoir prendre connaissance de l'information apportée par des manuels, des revues spécialisées, des ouvrages théoriques ?

- Doit-il suivre des exposés, des cours, des conférences, et y prendre des notes ?

Mais, dans la plupart des cas, loin de se limiter à l'enseignement d'une terminologie spécialisée, le cours à élaborer doit aussi faire une large place à l'enseignement de la syntaxe et d'un lexique élémentaire peu spécifique. Dans ces conditions, c'est la langue dans son ensemble qui constitue l'objet de l'étude, et l'enseignement du lexique se fait moins au moyen de leçons spéciales, formalisées et systématiques, qu'à partir d'une exploration de réalisations du discours (oral ou écrit, les deux éventuellement) relatives à des thèmes de la spécialité choisie.

Dans ce sens, M.-Th. Gaultier parle de quelques critères au niveau pédagogique qui doivent retenir l'attention de l 'enseignant :

a. critères thématiques (par exemple : vocabulaire juridique, médical des affaires etc.) ;

b. critères sémantiques (la perception du sens technique de certains mots spécialisés) ;

c.critères morpho-syntaxiques ;

d.critères phonétiques ;

e. critères orthographiques, utiles lorsque la langue spécialisée doit être pratiquée sous sa forme écrite.

Compréhension des concepts juridiques

Le français juridique est une variante de la langue française utilisée dans le domaine du droit. Sa spécificité réside dans un lexique technique, des structures syntaxiques complexes et une terminologie précise. Il se distingue par l'emploi de termes juridiques spécifiques, souvent d'origine latine, et une syntaxe rigoureuse. L'enseignement de cette variante requiert donc une approche particulière pour permettre aux apprenants de maîtriser les spécificités linguistiques propres au domaine juridique.

L'un des défis majeurs dans l'enseignement du français juridique est la compréhension des concepts juridiques eux-mêmes. Les apprenants doivent non seulement acquérir le vocabulaire spécifique, mais aussi comprendre la signification et l'application de ces termes dans un contexte

juridique. Cela requiert une approche pédagogique approfondie pour faciliter la compréhension et l'assimilation de ces concepts. La précision terminologique est essentielle dans le domaine juridique. Les termes employés ont des significations spécifiques et des nuances qui peuvent avoir un impact majeur sur l'interprétation des textes. En conséquence, l'enseignement du français juridique doit accorder une attention particulière à l'acquisition et à la juste utilisation de la terminologie adéquate.

L'attention se prête toujours à :

1. *L'Apprentissage contextualisé* :

L'enseignement du français juridique repose sur des méthodologies spécifiques visant à familiariser les apprenants avec le langage et les concepts propres au domaine juridique. Cette discipline nécessite une approche pédagogique adaptée pour permettre aux étudiants de maîtriser les subtilités linguistiques et les spécificités du vocabulaire utilisé dans le contexte juridique.

A nos yeux, il n'y a pas de méthodes meilleures que d'autres, toutes sont questions de priorité. Cependant le choix d'une méthode (ou d'une technique) ne dépend pas seulement de la prise en compte des principes d'apprentissage. Il dépend aussi du contenu du programme, des conditions et des contraintes que la méthode technique impose à l'enseignant. L'enseignant choisit la méthode qu'il va utiliser en fonction des buts qu'il veut atteindre, les personnes à former et le contexte. Le choix de la technique pédagogique tient compte des objectifs pédagogiques, des contraintes matérielles, de la forme et de la nature du contenu à enseigner ou des apprentissages à réaliser, mais également de l'état du groupe en formation et de ses attentes. Pour utiliser une méthode il ne faut pas négliger quelques conditions de contrôle :

a. Le climat régnant au cours de FOU (français aux objectifs universitaires) est-il agréable et motivant pour l'utilisation de la méthode respective ? b. Les méthodes d'enseignements proposées permettent-elles aux étudiants de faire connaître ou d'utiliser leurs anciennes connaissances ? c. La méthode choisie permet-elle aux étudiants d'évaluer leurs propres connaissances, celles acquises et les progrès obtenus ?

Une des méthodologies clés dans le FOS reste l'apprentissage contextualisé. Les enseignants incorporent des situations réelles et des documents authentiques du domaine juridique tels que des contrats, des décisions de justice, des minutes, des actes notariés, des textes de lois, et des études de cas. Cela permet aux apprenants de comprendre le langage juridique dans son contexte authentique et de s'habituer à sa structure et à son style spécifique.

L'enseignement du français juridique s'appuie souvent sur une approche interdisciplinaire. Il intègre des éléments de linguistique, de droit, de culture et de communication. Cette approche élargie offre aux apprenants une compréhension globale du système juridique français, de sa terminologie spécifique et de sa logique juridique.

La simulation reste au centre de l'apprentissage contextualisé. F. Yaiche définit la simulation comme de la façon suivante : « Prenez un lieu, de préférence clos : une île, un immeuble, un village, un hôtel, un paquebot etc. Faites-le investir et décrire par des élèves qui imagineront en être les habitants. Utilisez ce lieu-thème comme un lieu de vie pour localiser toutes les activités d'expression écrite et orale, toutes les activités de communication générale et spécialisée. Vous obtenez ainsi une «simulation» méthodologique élaborée au BELC et pratiquée par les apprenants de français, en formation initiale ou en formation continue». *(Apud :* Mourlon-Dallies, 2008 : 284) Toute simulation s'inscrit dans un lieu thème. Pour les étudiants en droit, par exemple, la simulation s'organise sur un décor des lieux proches de ceux dans lesquels ils vont travailler à la sortie de la faculté. Ainsi, la simulation permettra à l'apprenant de se « mettre

dans la peau » d'un professionnel (juge, avocat de défense, avocat d'accusation, greffier) pour mieux comprendre une situation et les réactions possibles face à cette situation professionnelle. Cette méthode développe les attitudes favorisant la communication et la création.

La simulation permettra, ainsi, aux étudiants d'utiliser correctement dans un contexte professionnel la terminologie de spécialité. Les principes de la communication ne sont pas que ceux de la communication verbale, ils incluent aussi la production écrite (pour le rôle du greffier, par ex.) les gestes, l'image personnelle qu'on donne aux autres, les emphases dans le discours..., etc. Une bonne simulation juridique permettra de travailler les 4 activités de la compétence linguistique : compréhension orale et compréhension écrite, expression orale et expression écrite. Afin de se rapprocher du discours juridique le plus possible et de la para-communication en situation juridique tout en conservant l'intérêt des étudiants, on a décidé de simuler des procédures juridiques imaginées par les étudiants en droit après l'étude d'un cas.

Toute simulation globale s'inscrit dans un lieu thème. Pour les publics professionnels, on a souvent tendance à simuler des lieux très proches de ceux dans lesquels travaillent les publics à former. Quel que soit le lieu thème, deux options distinctes existent : celle d'une simulation réaliste (située par exemple dans une ville qui existe, comme Paris) ou celle d'une simulation fiction (consistant à imaginer une ville en France ou à l'étranger, voire sur une autre planète). Un décalage temporel est également possible. Ces différentes possibilités donnent des tours variés aux simulations : les simulations réalistes imposent des recherches de documents, aujourd'hui facilitées par l'Internet, tandis que les simulations fictions orientent vers la construction de micro sociétés avec leurs législations, rites, débats. Les méthodes actives telles que les simulations de cas, les débats juridiques et les exercices de rédaction de documents juridiques sont aussi partie de la simulation. Elles permettent aux étudiants de mettre en pratique leurs connaissances nouvellement acquises et de développer leurs compétences en communication juridique, à la fois à l'écrit et à l'oral.

L'enseignement du français juridique repose également sur une diversité de ressources pédagogiques. Des manuels spécialisés, des ressources en ligne, des vidéos explicatives, des enregistrements audio de plaidoiries ou de procès, ainsi que des textes réglementaires authentiques sont utilisés pour offrir une gamme complète de supports d'apprentissage. L'utilisation de « documents authentiques » en formation est née de la didactique des langues et de l'approche communicative. Au début des années 1970, l'idée émerge selon laquelle les documents utilisés en situation d'apprentissage pourraient être autre chose que des textes artificiels ou littéraires éloignés de la réalité. Avec les documents authentiques, le stagiaire est directement confronté à un environnement réel professionnel. La question du transfert de savoir en savoir-faire en situation se pose dans la plupart des situations formatives. Il s'agit surtout de contextualiser les activités, les rendre plus proches de situations professionnelles réelles, pour donner du sens à l'apprentissage.

Il reste à l'enseignant de trouver la réponse aux questions : Quels types de documents utiliser ? Pour quel sujet du programme ? Pour quelle étape du cours ? Quel objectif sera réalisé ? Utiliser un document authentique ou didactique ? Ou fabriqué ?

Conclusion

L'enseignement du français de spécialité, en particulier du français juridique, représente un défi mais aussi une opportunité pour les apprenants. La maîtrise de cette variante linguistique spécifique est essentielle pour ceux qui cherchent à évoluer dans le domaine juridique. Une

approche pédagogique adaptée, intégrant des méthodologies communicatives et des ressources authentiques, est nécessaire pour former des professionnels compétents dans ce domaine.

Ainsi, les méthodologies d'enseignement du français juridique visent à créer un environnement d'apprentissage dynamique et interactif, où les étudiants acquièrent à la fois une compréhension théorique et une compétence pratique dans le domaine juridique. Ces méthodes favorisent une maîtrise approfondie du langage juridique et une préparation adéquate pour communiquer efficacement dans le contexte professionnel du droit en français.

Références bibliographiques :

BERARD, Eveline (1991), *L'approche communicative-Théorie et pratique,* Paris : Clé International.

CUQ, Jean-Pierre & GRUCA, Isabelle (2005), *Cours de didactique du français langue étrangère et seconde,* 2e éd., Grenoble : Presses universitaires.

DGLF-LF (2006) *: rapport au parlement sur l'emploi de la langue française*, Paris : Ministère de la Culture et de la Communication,

HOLEC, Henri, « Des documents authentiques, pour quoi faire? », In : *Mélanges Pédagogiques*, Source: http://atilf.fr/IMG/pdf/melanges/5holec-2.pdf.

GAUTIER, Theophil, MASSELIN, Jacques (2012), *L'enseignement des langues de spécialité à des étudiants étrangers,* Paris : Clé International.

MANGIANTE Jean-Marc, PARPETTE, Chantal (2004), *Le Français sur Objectif Specifique,* Paris : Hachette.

MEYSSONNIER, Serge, *Pourquoi et comment exploiter le support vidéo authentique en classe de langue étrangère ?* Disponible en ligne sur https://www2.espe.u-bourgogne.fr/ doc.

MOURLHON-DALLIES, Florence (2008), *Enseigner une langue à des fins professionnelles,* Paris : Didier.